

257

Vol. 37, No 1 - Février 2011

JOURNAL **Epik** *Cacouna*



KAGWANAK

ACTUALITÉS

À PARAÎTRE EN 2011

Le commerce et la villégiature aux 19^e et 20^e siècles, à Cacouna

**NOTRE HISTOIRE
SOUS UN ÉCLAIRAGE NOUVEAU**

*** Un ANCRAGE pour le
développement local
page 3**

*** CONTENU
2 siècles d'initiatives
page 6**

*** COLLABORATION
EXCEPTIONNELLE
page 7**

*** Pour devenir
PARTENAIRE
page 20**



E. MERCIER
CACOUNA.



*Bonne
Saint-Valentin !*



❄️ *Joyeux
Carnaval !* ❄️
du 11 au 13 février



sommaire

Vol. 37, no 1 - Janv.-févr. 2011

- 3 édito + courrier lecteur
- 4 babillard
- 5 courrier du lecteur (suite)
- 6 commerce et villégiature
- 8 fermières + langue magique
- 9 centre-jeunes +
- 10 caisse pop
- 11 programme carnaval
- 12 parc école + école
- 13 mrc - sondage +
- 14 fenêtre rurale
- 16 municipal
- 20 projet publication 2011
partenariats

+ (distribution locale)
notre cahier des services

Visitez
www.journalepik.com
et EXPRIMEZ-VOUS!



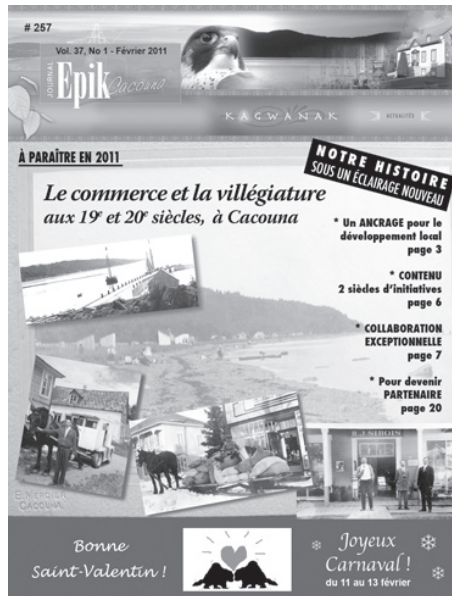
Des visiteurs sur la banquise:

À visionner sur notre site. Un groupe imposant de phoques du Groenland s'est retrouvé près de nos rives, dans le secteur de la rue Sénéchal et au large de l'anse de la Fontaine Claire, lundi le 20 décembre, veille du solstice d'hiver. Et c'est par milliers que certains ont pu en apercevoir en compagnie d'autres espèces (Phoques communs, Phoques gris) entre Gros-Cacouna et la pointe est de l'île Verte (île aux Pommes) à la même date.



Le journal EPIK reçoit annuellement, et sur une base triennale, une aide au fonctionnement d'un peu plus de 6000\$, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine, dans le cadre du Programme de soutien aux médias communautaires.

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec



NOTRE COUVERTURE

* Publication prochaine, aux Éditions EPIK, qui décrira et illustrera comment, à Cacouna, l'histoire des commerces est étroitement liée à l'histoire des familles et à l'histoire locale.

Photos gracieusement prêtées par les personnes qui ont participé à la réalisation du livre, habilement écrit et présenté par Lynda Dionne et Georges Pelletier, sous le titre probable: «Le commerce et la villégiature aux 19^e et 20^e siècles, à Cacouna.

à la une

**NOS FAMILLES ET NOTRE HISTOIRE
RÉVÉLÉES À TRAVERS
2 SIÈCLES DE COMMERCE**

Un Ancrage pour le Développement
p. 3
Contenu de la Recherche
p. 6
Collaboration Exceptionnelle
p. 7
Devenir Partenaire
p. 20

**PROCHAIN NUMÉRO:
14 avril 2011
Articles pour le
mardi 5 avril
S.v.p.**



Journal EPIK de Cacouna

- **JOURNAL EPIK DE CACOUNA**, www.journalepik.com
C.P.2025, Cacouna, G0L 1G0, Qc. « epik@sympatico.ca »
- **TIRAGE**: 1000 exemplaires, 6 fois / an
- **DISTRIBUTION**:
Cacouna (GRATUIT). Abonnement extérieur (12.\$ / an).
- **MEMBERSHIP**: 5.\$ / an
- **PUBLICITÉ**: CARTES D'AFFAIRES: 60.\$ / an.
AU NUMÉRO: PAGE ARRIÈRE: 200.\$;
PAGE INTÉRIEURE: 120.\$, 1/2: 60.\$, 1/4: 30.\$, 1/8: 15.\$.
- **Contactez Yvan Roy** (418.862.3061, laissez le message) ou déposez votre texte dans la boîte à lettres du 628 rue du Patrimoine.
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**:
Yvan Roy, prés. coord.; Marielle Perron, v. prés.;
Christine Belliveau sec.; Jacqueline Desjardins, dir.
- **DÉPOT LÉGAL**: Bibliothèque Nationale du Québec, et du Canada,
ISSN 0836-8848. Envoi de publication canadienne - no 488216.
- **POLITIQUE D'INFORMATION**:

Le journal EPIK appartient à la population cacounoise et chacun/chacune peut y participer et s'y exprimer librement par des opinions, chroniques, compte rendus, nouvelles, etc.

La rédaction se réserve le droit de corriger le français, pour une meilleure lecture ou compréhension, et de refuser ou de faire modifier tout article qui ne respecte pas les objectifs du journal.

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



L'EPIK est
membre de
Communications
Publi-Services Inc.
(Placement pub.)



Un ancrage pour le développement local...

La publication prochaine du livre «Le commerce et la villégiature aux 19^e et 20^e siècles, à Cacouna» pourrait se révéler un point d'ancrage privilégié pour notre développement local.

Les modalités de sa création sont elles-mêmes un exemple de collaboration exceptionnelle. Près de 70 personnes ont été approchées ou contactées et ont généreusement partagé souvenirs, expériences, témoignages, documents, photos. Plusieurs d'entre eux racontaient fièrement les prouesses de leur père, leur mère, leurs grands-parents, ou les moments les plus précieux de leur propre enfance ou adolescence. N'est-ce pas là l'occasion rêvée d'ancrer notre appartenance au milieu?

Quant au sujet traité: deux siècles de débrouillardise et d'originalité de nos prédécesseurs, parents, grands-parents, concitoyens d'hier, qui nous démontrent de multiples façons comment ils se sont adaptés aux incessants changements que leur imposaient les affluences saisonnières de touristes et de villégiateurs, avec leurs besoins particuliers. On retrouve là une mine inépuisable d'initiatives et d'imagination qui peut être des plus inspirante encore aujourd'hui.

Le couple Dionne-Pelletier a cumulé plus de 1 500 heures de recherche, compila-

tion, rencontres, écriture, pour en arriver à l'étape de publication. Il fallait des passionnés pour réaliser ce défi. Ces heures peuvent entrer dans l'évaluation du projet, aux fins de subvention, en étant comptabilisées comme participation financière des auteurs, mais elles ne sont pas rémunérées. C'est du bénévolat-passion.

Comme ce fut le cas pour les précédentes publications: «Nelligan à Cacouna» et «Découvrir Cacouna», l'EPIK, éditeur, tente d'autofinancer ces publications en faisant appel aux subventions régionales et locales (MRC-Pacte rural, CLD, SADC, Municipalité) et en offrant aux gens du milieu divers types de partenariat (voir page 20).

La publication a un triple objectif:

1- **La sensibilisation du milieu à la richesse de notre histoire et de notre patrimoine**, en rendant le livre facilement accessible dans le milieu (ventes fréquentes à prix réduit, dons à la bibliothèque, à l'école, en tirage lors d'événements locaux);

2- **La visibilité du milieu**, en diffusant le livre hors nos murs, à diverses occasions: salons du livre, journalistes, auteurs connus, artistes, personnalités publiques, visiteurs de marque, conférenciers, ou en prix de présence lors de congrès, colloques ou animations, etc..

3- **L'établissement d'un fonds pour la poursuite des projets de mise en valeur de notre patrimoine**. Avec la vente des livres passés, nous avons pu compléter le financement des 4 grands panneaux d'interprétation sur les lieux-dits, que nous avons sous-évalués lors de la présentation du projet; réalisé des montages plastifiés sur diverses thématiques cacounaises, utilisables lors d'événements (colloques, congrès, lieux d'exposition); et nous avons en

projet la réalisation de nouveaux panneaux d'interprétation (entre autres, sur la géologie de Cacouna, sur Nelligan à Cacouna, sur le secteur de la Rue Robichaud, sur le village vu du fleuve...), et une participation à la réfection des circuits patrimoniaux, qui prennent de l'âge...

Le nouveau conseil municipal, devant l'urgence de finaliser le projet majeur d'aqueduc-égouts, n'a pas eu d'autres choix que de concentrer son énergie dans ce projet. Nous souhaitons maintenant que, après avoir eu, de justesse, la note de passage lors de la dernière évaluation pour conserver sa candidature aux *Plus beaux villages du Québec*, après avoir aboli l'ancien PIIA (qui était devenu désuet et inapplicable mais qui avait servi à démontrer la volonté politique des élus à préserver leur patrimoine bâti) sans le remplacer par une autre intégration de règlement plus adaptée, ce conseil se penche sur les meilleures façons de regagner la crédibilité et la notoriété que Cacouna s'était acquises, dans la décennie d'avant fusion, en établissant ses circuits patrimoniaux, en s'associant aux initiatives culturelles du milieu (Comité socioculturel) et en définissant ses propres règles pour préserver le patrimoine bâti (PIIA).

Une réflexion est à faire, et l'occasion est belle avec ce nouveau projet. À vibrer au dynamisme de nos prédécesseurs, nous redécouvrirons peut-être le remarquable potentiel de notre milieu, avec sa verdure encore luxuriante, son fleuve, ses baies et ses plages omniprésentes, ses espaces naturels aux mille surprises...

«Qui s'y frotte s'y pique!» Laissons-nous donc contaminer, à notre tour, par l'esprit et l'énergie de ces vaillants bâtisseurs du «pays du porc-épic»?

Courrier du lecteur

Cacouna, le 31 janvier 2011

Monsieur Lucien Bouchard, président
Association pétrolière et gazière du Qc
140, Grande Allée Est
Québec (Qué.) G1R 5P7

Objet : Moratoire demandé sur les gaz de schiste

Monsieur,
La Nation québécoise réside dans un état de droits et un état démocratique. En regard de ces deux aspects fondamentaux, force est d'admettre que le maintien des décisions actuelles du gouvernement libéral relativement à l'octroi de permis et de baux d'exploration ou d'exploitation des

Moratoire demandé sur les gaz de schiste

gaz de schiste sur le territoire de la Vallée du Saint-Laurent nous apparaît hautement contestable, autant sur les aspects environnemental, humain et organisationnel que sur l'aspect légal.

Nous tenons pour acquis que le gouvernement doit exercer une intendance intelligente et judicieuse de ses pouvoirs et prérogatives en matière de ressources naturelles; et cela, dans l'intérêt public, celui du Peuple. En d'autres mots, il doit se comporter «en bon père de famille».

Cela signifie certainement qu'il doit assumer les responsabilités et les compétences qui lui sont conférées par la législation.

Mais la notion de gouvernance «en bon

père de famille» va encore plus loin; aux obligations minimales et traditionnelles, il faut ajouter l'anticipation des conséquences des décisions sur l'environnement et l'économie de la province, ou du pays, dans l'avenir.

Les questions économiques et environnementales se trouvent au coeur de la polémique entre le peuple et son gouvernement. Il nous apparaît clairement que la population du Québec, et en particulier celle de la Vallée du Saint-Laurent, ne retirera aucun bénéfice de cette industrie gazière. Elle devra pourtant subir tous les inconvénients graves connus ou anticipés par cette industrie.

Suite page 5

J'achète vos vieux papiers...

... d'avant 1940

- Cartes postales
- Photos (scènes de vie)
- Images pieuses (dentelle)
 - Cartes mortuaires
 - Livres et manuscrits

Richard Michaud

418.862.5671

Biblio-Cacouna

HORAIRE RÉGULIER

LUNDI : 19H00 À 20H30

MERCREDI : 19H00 À 20H30

JEUDI : 15H30 À 16H30

SAMEDI : 10H00 À 11H00

.....
Nous voici de retour après un arrêt forcé de quelques semaines. Nous fonctionnons maintenant avec un nouveau logiciel d'exploitation. Nous espérons que ces changements vous apporteront un meilleur service.
.....

Voici une liste des séries les plus populaires qui font partie de notre collection locale.

Louise Tremblay-D'Essiambre:

La dernière saison

Mémoires d'un quartier

Les années du silence

Les soeurs Deblois

Nora Roberts:

Le cycle des Sept

Anne Robillard:

Les chevaliers d'Émeraude

Stieg Larsson:

Millénium

Michel David:

La poussière du temps

À l'ombre du clocher

Chère Laurette

Michel Langlois:

La force de vivre

Et nous avons aussi d'autres séries tout aussi intéressantes.

Je vous souhaite des heures de bonne lecture!

Louise Létourneau, responsable

babillard

ENTRETIEN MÉNAGER

J'offre mes services en
ENTRETIEN MÉNAGER
dans le secteur de Cacouna
du **LUNDI** au **VENDREDI**.

Contactez *Pauline*
au **418 867-5395**

COURS D'ANGLAIS ou de CONVERSATION ANGLAISE

À Cacouna.
Cours en petit groupe de 2 à 4
ou cours privé.
Adapté à vos besoins.

Pour informations
contacter:

Karen-Ann Fallu
418 867-4439

Offre de service de **SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE** (418) 867-5557

- Dyslexie
 - Dysorthographe
 - Aide aux devoirs
 - Démonstration de logiciels d'aide à la lecture et à l'écriture
 - Approche émotivo-rationnelle pour les ados
- 25\$/HEURE

(si déplacement = supplément)

Isabelle Lévesque

isabelune@hotmail.com

PARUTIONS À VENIR 2011

Première date: réception matériel

2^e date: distribution

#258 - AVRIL = 5 et 14

#259 - JUIN = 7 et 16

#260 - SEPTEMBRE = 6 et 15

#261 - OCTOBRE = 18 et 27

#262 - DÉCEMBRE = 6 et 15

Conseil de Fabrique

DÎNER BÉNÉFICE DIMANCHE 6 MARS, 11H30 SALLE PAROISSIALE

Le conseil de Fabrique vous invite à un dîner, dimanche le 6 mars 2011 à 11h30 à la salle paroissiale au profit de la Fabrique. Le menu du jour: dégustation de soupes (5 à 6 sortes), dessert et breuvage.

Les billets seront en vente à compter du 13 février, à la sortie de la messe, au coût de 12\$ pour adultes, 6\$ pour les jeunes de 6 à 10 ans et gratuit pour les moins de 6 ans.

Vous pouvez aussi vous procurer des billets en appelant au presbytère au no 418 862-4338 et auprès des marguilliers.

Vos parents et amis des paroisses du secteur sont également invités à partager ce dîner avec vous.

Merci pour votre présence à ce dîner!

Votre conseil de Fabrique:

Hugues Grand'Maison, 418 868-1472

Claude Malenfant, 418 862-9293

Marie-Louis Plourde, v.p. 862-5613

Maryse Labrie, 418 867-4058

Denise Jouvin, sec. 418 862-4418

Claudette Larochelle, prés. 862-8123

Le comité social de la **BRIGADE D'INCENDIE** de Cacouna vous invite au **BRUNCH ANNUEL**

Dimanche le 13 février 2011
entre 9 h 00 et 13 h 00
dans le cadre du Carnaval.

ADULTES (12 ans +) = 10\$
Enfants (7-11 ans) = 5\$
6 ans et - = Gratuit
(Prix de présence)

**Objectif: amasser des fonds pour
l'achat d'équipement de sauvetage.**

INFO et BILLETS

Bernard Dionne, 862-0263

Raynald Dubé, 862-4480

Harold D'Astou, 867-4261

Valérie Gosselin, 863-5675

MEMBERSHIP DE SOUTIEN:

**Votre SUPPORT
est IMPORTANT !**

De toute évidence, lorsque les propriétés foncières seront grevées de droits d'exploitation des ressources minières, comme celle des gaz de schiste, y compris les servitudes qui s'y rattachent, alors l'usage, la jouissance, l'exploitation et la valeur des héritages en seront gravement affectés, et cela, au détriment des propriétaires fonciers et de leur postérité.

L'opinion publique, se faisant entendre notamment par l'Opposition officielle, exhorte le Gouvernement à décréter un moratoire sur cette question controversée. Vox populi, vox Dei.

Nous avons la conviction que l'aspect environnemental, à lui seul, devrait suffire pour justifier l'adoption d'un moratoire sur cette industrie. Cependant, dans l'éventualité où l'État persisterait à nier la prééminence de la question environnementale, nous soumettons ici un point de vue de droit qui, à lui seul, justifierait l'adoption d'un tel moratoire.

Les Élus ont certainement la meilleure tribune pour faire valoir leurs argumentations et leurs valeurs morales, mais, comme nous tous, ils doivent connaître et respecter le droit en vigueur.

Dans cette perspective, nous invoquons quelques points de droit pour soutenir que la seule approche responsable oblige l'adoption d'un moratoire sur l'industrie des gaz de schiste. Car, soyons clairs, permettez le développement de cette industrie sur notre territoire sans en avoir mesuré les conséquences et sans en avoir examiné les tenants et aboutissants constituerait une incurie, voir une forfaiture.

Brève argumentation juridique justifiant à elle seule, l'adoption d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans la province de Québec.

Le Code civil du Québec, entré en vigueur en 1994, reprend essentiellement les dispositions du Code civil du Bas-Canada qui datait de 1866.

L'article 951 du Code civil du Québec traite de la nature et de l'étendue du droit de propriété en ces termes:

Article 951. La propriété du sol emporte celle du dessus et du dessous.

Le propriétaire peut faire, au-dessus et au-dessous, toutes les constructions, ouvrages et plantations qu'il juge à propos; il est tenu de respecter, entre autres, les droits publics sur les mines, sur les nappes d'eau et sur les rivières souterraines.

Par ailleurs, l'article 952 précise que:

Article 952. Le propriétaire ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est par voie d'expropriation faite suivant la loi pour une cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.

De plus, l'article 953 édicte que:

Article 953. Le propriétaire d'un bien

a le droit de le revendiquer contre le possesseur ou celui qui le détient sans droit; il peut s'opposer à tout empiètement ou à tout usage que la loi ou lui-même n'a pas autorisé.

Cela étant établi, nous voulons examiner plus particulièrement la portée de l'article 951 et concourir à sa juste interprétation.

On y mentionne que le propriétaire est tenu de respecter entre autres «les droits publics sur les mines». Cela est exact et absolument sans équivoque.

Encore faut-il établir à qui appartiennent ces droits publics sur les mines. Sont-ils toujours demeurés dans le domaine de l'État, ou ont-ils déjà été concédés ou accordés à des personnes en particulier ?

Ainsi formulé, l'article 951 du Code civil du Québec ne permet certainement pas d'écarter le propriétaire foncier comme titulaire des droits miniers, dans la mesure où l'on peut démontrer que ces droits lui appartiennent en vertu d'une chaîne de titres qui remonte à la Couronne; laquelle était, à l'origine, maîtresse des ressources minières par droit de souveraineté.

Nous voulons attirer votre attention sur le fait que lorsqu'on examine la carte des claims de gaz de schiste de la Vallée du Saint-Laurent, dressée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, on contemple une mosaïque où la presque totalité du territoire se trouve attribuée à des compagnies minières, pétrolières ou gazières. Cela constitue une méprise monumentale.

Nous croyons que cet impair n'aurait pas pu se produire si un examen foncier préliminaire eut été fait relativement à ce territoire.

Certains ouvrages de doctrine attestent de cas particuliers concernant la propriété du sous-sol dans certaines seigneuries de la Vallée du Saint-Laurent.

Par exemple, le «Traité du Domaine», rédigé par feu Jean Bouffard (1860-1920), officier en loi au département des Terres et Forêts et professeur de législation domaniale à l'Université Laval, constitue un travail de synthèse d'une extrême importance sur plusieurs aspects du droit foncier, tant public que privé, dont le régime légal minier dans la province de Québec.

Cette autorité nous enseigne, entre autres, qu'il y a cinq seigneuries qui furent concédées sous l'intendance de la Compagnie des Indes occidentales, avec des clauses particulières, de sorte qu'on ne peut absolument pas ignorer les droits miniers qui furent alors octroyés aux seigneurs, puis aux censitaires. Ces derniers sont les auteurs de la plupart des propriétés sises dans les seigneuries de Rivière-du-Loup en bas (alias Lachesnaye), Le Parc, Verbois (alias

Terrebois), Terrebonne et La Petite-Nation. En effet, la charte de la Compagnie des Indes occidentales et les actes de concession de ces cinq seigneuries comportent expressément une clause du genre: «y compris la propriété des mines et minières».

D'autres titres de concession seigneuriale comportent la mention: «Donner avis des mines au roi».

Mentionnons qu'à l'époque dudit Jean Bouffard, la Cour d'appel, dans un cas d'espèce, avait interprété cette dernière clause en faveur de l'État, mais il faut dire que la Cour Suprême du Canada n'avait jamais été saisie de cette question controversée.

D'autres seigneuries concédées sous le Régime anglais comportent la clause: «Or et argent seuls réservés à la Couronne». Dans ce contexte, les autres ressources du sous-sol, comme les gaz de schiste, ne feraient plus partie du domaine de l'État.

Vu ce qui précède, il faut reconnaître que plusieurs ressources du sous-sol pourraient légalement appartenir à des propriétaires fonciers (sous réserve de la redevance régaliennne en faveur de la Couronne; laquelle était de dix pourcent, à l'époque des rois de France). Dans ces circonstances, l'État ne pourrait donc pas concéder lesdites ressources à des tiers sans recourir à l'expropriation au préalable.

Lorsqu'on évoque l'expropriation, on doit envisager une « juste et préalable indemnité » envers l'exproprié, tel que le prévoit le Code civil.

Faudra-t-il indemniser uniquement le tréfoncier, sachant que ses voisins et arrière-voisins souffriront aussi des inconvénients et dommages collatéraux engendrés par les activités de cette industrie ?

Inévitablement, il faudra se demander si une telle expropriation se fera réellement dans l'intérêt public, sachant que ce sont des compagnies privées, minières, pétrolières et gazières, qui profiteront de cette manne. En conclusion, nous vous soumettons respectueusement qu'un examen juridique approfondi, une expertise foncière adéquate et une étude d'impacts environnementaux devront être réalisés au préalable.

Nous réitérons que seul un moratoire permettra de remplir les obligations du Gouvernement à ces égards.

Nous espérons que votre vocation d'officier public dominera vos activités de lobbyiste dans vos nouvelles fonctions.

Faites ce que doit à l'égard de vos concitoyens.

Éric Royer
Cacouna (Québec)
G0L 1G0

C.c. Bureau d'audiences publiques
C.c. Le Devoir
C.c. Journal L'Épic

Ce livre contient cinq volets. **Dans la première partie**, nous retraçons le début du commerce lors de la formation du premier hameau de Cacouna et la mise en place du chemin du Roi. Puis, nous démontrons l'impact de la villégiature au milieu du 19^e siècle sur les pratiques commerciales et l'établissement de nouveaux marchands dans ce petit village agricole. Vers 1895, près d'une quinzaine de magasins généraux eurent pignons sur la rue Principale. Ces négociants disposaient d'un assortiment complet de produits d'épicerie, de ferronnerie, de divers effets et même de vêtements et de chaussures, sans oublier certains produits de luxe très demandés par la clientèle touristique. La liste de ces marchandises et des prix ainsi que quelques factures du temps sont présentés dans cette section.

Dans la deuxième partie, nous décrivons fidèlement les magasins et les épiceries qui furent au coeur du quotidien de la vie des gens de Cacouna durant la première moitié du vingtième siècle. Nous proposons aux lecteurs une visite des intérieurs de vingt-cinq commerces. À l'époque, derrière son comptoir, le marchand général accueillait et servait sa clientèle. Les précieux témoignages de leurs descendants, et les souvenirs des nombreuses personnes qui les ont fréquentés, nous ont permis de mieux relater les coutumes et habitudes de ce temps. Au centre du village, la reprise économique d'après-guerre et la venue des touristes ont provoqué bien des changements.

La troisième partie dépeint l'animation qui régnait dans le village, surtout en soirée, et presque chaque maison abritait un commerce. En plus des salles à manger des nombreux hôtels, on servait des repas dans les restaurants, aux comptoirs lunch des épiceries, et aussi dans les cantines.

La quatrième partie jette un regard sur les vendeurs ambulants et les colporteurs qui sillonnaient le village, particulièrement le secteur des hôtels et des villas. Vers le milieu du 20^e siècle, certains cultivateurs semaient de grands potagers et écoulaient une partie de cette récolte auprès des villégiateurs. Nous vous racontons le mode de vie des familles qui louaient leurs maisons de ferme et déménageaient dans le fournil. Pendant ces mois d'été, elles fournissaient aussi aux estivants le bois, le lait, le beurre, les petits fruits et les légumes. Au coeur du village, les gens de Cacouna allaient quotidiennement quérir leurs pintes de lait chez leurs voisins, les fermiers. À chaque semaine, le boucher ambulant et les vendeurs de poisson passaient livrer leurs produits aux clients habituels. Pour garder les aliments au frais dans la glacière, on se procurait de la glace récoltée localement.

Enfin, dans **le cinquième et dernier volet** du livre, nous abordons les emplois d'après-guerre. Les petites manufactures et les ateliers de confection locaux fournirent un salaire à de nombreuses familles. Certaines fabriques continuèrent de fonctionner sur une

période de plus de cinquante ans, en s'adaptant aux marchés et en développant de nouveaux produits.

Ce livre est abondamment illustré de photographies de ces premiers magasins généraux, de ces épiceries, de ces restaurants et cantines. Enfin, nous localisons chacun de ces commerces en présentant des cartes des différents secteurs.



Retracer, illustrer et faire revivre l'histoire de 2 siècles de vie d'une communauté ne peut se faire sans avoir accès à une multitude de documents d'archives, une grande quantité de photos et de nombreux témoignages et souvenirs. La participation rencontrée dans la réalisation de ce document s'est avérée exceptionnelle. Les auteurs trouvent important de présenter ces personnes qui leur ont permis de recréer encore plus fidèlement le vécu et le quotidien de notre histoire locale.

Nous sommes très reconnaissants envers toutes les personnes que nous avons rencontrées. Avec beaucoup d'intérêt et de passion, elles nous ont raconté leurs souvenirs impérissables. Plusieurs d'entre elles sont des descendants de marchands tandis que d'autres ont travaillé ou fréquenté les magasins généraux et les différents commerces de Cacouna. Leurs des-



Le magasin général d'Eusèbe Rivard, vers 1910. Coll. Normand Rivard



Les époux Aimé Rivard et Antoinette Bélanger, au comptoir de leur magasin, vers 1970. Coll. Normand Rivard



Le boucher ambulant Louis Bérubé, dans les années 30. Source Ghislaine Bérubé

VILLÉGIATURE

siècles, à Cacouna

COLLABORATION EXCEPTIONNELLE

criptions, les faits et les anecdotes recueillis nous ont grandement aidés à écrire ce livre. Nous remercions donc: mesdames Ghislaine Bérubé, Ghislaine Bossé, Bertha Caron, Jacqueline Desjardins, Louis-Marie Ducas, Annette Dumont, Denise Gagnon, Denise et Odette Létourneau, Marielle et Monique Perron, Madeleine Rivard, Lucienne Roy, Marie-Jeanne Saindon, Jacqueline et Thérèse Sirois, Yvette Soucy et Lyette Vaillancourt, ainsi que messieurs Jean-Guy Beaulieu, Mauril Chartier, Arthur D'Amours, Gaston Desbiens, Michel Dionne, Yvon Dionne, Yvon Desjardins, Gilles Dumont, Adélarde Gagnon, Claude Létourneau, Réal Marquis, Jacques Michaud ptre, Richard Michaud, Louis-Philippe Pelletier, Normand Rivard, Louis-Philippe Roy et Benoît Tardif.

Nous exprimons aussi toute notre gratitude à de nombreuses personnes qui ont fouillé dans leur mémoire et nous ont ainsi fourni de précieuses informations sur Cacouna. Nous avons eu beaucoup de plaisir à les insérer dans notre texte. Mesdames Ann Arkell, Estelle Beaulieu, Rita Bérubé-Lebel, Françoise Chouinard, Fernande Dubé, Johanne et Thérèse Dionne, Rose-Anna Dionne-Dubé, Maryse et Mercédès Dubé, Giselle Fréchette-Simard, Huguette Guérette, Huguette Michaud, Valentine Moore-Reeve, Danielle Sirois,



Hermel Audet à la fenêtre de la roulotte de patates frites. Photo Odette Létourneau, coll. Richard Michaud

Berthe-Alice Thibault, de même que messieurs Yvon Chénard, Gilles Côté, Laurent D'Amours, Gilles Desjardins, Alain Dionne, Roméo Dumont, André Létourneau, Ange-Marie Lévesque, Lionel Lévesque, Pierre Michaud, Michel Perron, Yvon Plourde, Lucien Roy, Yvan Roy, Marc Saindon et Marc-Henri Saindon. Toutes ces personnes ont fortement contribué au contenu de ce livre.

Après de nombreuses années de recherches et de fouilles dans les anciens papiers, les contrats et les journaux, nous tenons à remercier Rénauld Lesard et son équipe de la Bibliothèque et des Archives nationales du Québec pour leur aide et leurs conseils avisés. Pour nous avoir facilement donné accès aux archives municipales, nous sommes reconnaissants à Thérèse Dubé et au regretté Jacques St-Pierre, tous deux ayant été secrétaires des municipalités Paroisse et Village de Saint-Georges-de-Cacouna.

Un élément très important de ce livre, et d'un très grand intérêt, fut de joindre aux mots les images et les photographies de l'époque. Cela a été possible grâce aux photographes Ernest Mercier et Aimé Rivard de Cacouna. Ils ont fixé à jamais, sur la pellicule, des points de vue exceptionnels de leur village et des environs du fleuve Saint-Laurent. Ils ont ainsi fait connaître leur beau coin de pays partout au Québec, et même ailleurs. Leurs photographies et leurs cartes postales font partie de notre héritage culturel et nous en sommes très fiers et reconnaissants. Certaines d'entre elles ont été conservées précieusement par des gens passionnés de l'histoire de Cacouna. Nous remercions donc, particulièrement, Normand Rivard, fils du marchand et photographe Aimé Rivard, pour le prêt des photographies de son album. Également, toute notre gratitude va aux collectionneurs chevronnés que sont Richard Michaud et son frère Jacques, ptre. Ils ont accumulé, depuis plusieurs années, de nombreuses cartes postales. Sachant l'importance de mettre en valeur notre patrimoine de Cacouna, Richard nous

a même confié d'anciennes factures de commerces cacounois, qui furent une source précieuse d'informations, tandis que son frère Jacques, photographe à ses heures, nous a, avec plaisir, prêté ses propres photographies. Un de nos amis de longue date, Yves Lebel, originaire de cacouna, nous a gracieusement fourni les cartes postales de son album de collection.

Nous devons aussi mentionner la contribution de Normande Bossé et Yvon Desjardins qui, depuis plusieurs étés, présentent, dans leur petit musée (le *fournil* ou *petite maison*), des objets usuels, d'anciennes photographies et factures, et de nombreux souvenirs de la famille Desjardins; un grand merci pour votre générosité. Notre gratitude va aussi à toutes les personnes qui ont sorti des photographies de leur album de famille, pour qu'on les utilise. Entre autres, mesdames Maryse et Mercédès Dubé, Denise Gagnon, Denise Létourneau, Lucienne Roy, Yvette Soucy, Lyette Vaillancourt, et messieurs Marcel Bérubé, Gilles Dumont, Réal Marquis, Louis-Philippe Pelletier et Benoît Tardif. Nous sommes également redevables à la famille d'Antonio Sirois pour des photographies, et les livres de comptes du magasin général que nous avons consultés en 1994. Nous ne voulons pas oublier de remercier France Dionne ainsi que nos mères et belles-mères Lucienne Pelletier et Juliette Dionne, pour les illustrations et les publicités tirées d'anciennes revues. Cette dernière avait heureusement conservé plusieurs factures de différents commerces de Cacouna, des photographies, et de la correspondance liée à la manufacture de son mari, Léon Dionne. Cet héritage demeurera parmi nos plus précieux souvenirs.

Nous adressons enfin nos remerciements chaleureux à toutes les personnes qui nous ont encouragés et fourni de bons conseils, particulièrement à Jean-Guy Harvey, pour la relecture des textes, et à notre ami et éditeur Yvan Roy, pour avoir bien voulu embarquer à nouveau dans cette aventure.

Lynda Dionne et Georges Pelletier

La plus grande association féminine du Québec qui compte 37 000 membres réparties dans 675 cercles. En 2009, les CFQ ont célébré leur 95e anniversaire de fondation.

* C'est une association qui s'intéresse à de multiples secteurs tels: l'artisanat, la santé, la politique (recommandations gouvernementales), l'implication sociale (aide aux futures mamans (OLO) et l'ACWW).

* La promotion du patrimoine artisanal (tissage, tricot, couture et broderie).

* L'opportunité de s'initier à ces techniques selon les goûts de chacune et l'expérience des autres membres.

* La publication de la revue l'Actuelle que chaque membre reçoit 5 fois par année.

* Une occasion de rencontrer des membres (aspect social) permettant plaisir et échange.

* Assister à des conférences lors des réunions sur différents thèmes d'actualité.

* La chance de découvrir notre potentiel créatif par les diverses réalisations en tissage, en tricot, en couture, en broderie, etc..

* Depuis 12 ans, les CFQ ont un site internet que vous pouvez consulter: www.cfq.qc.ca.

Alors si vous avez le goût, BIENVENUE PARMIS NOUS!

Comité de recrutement, Claire Levesque, 418 862-7505

Note: Depuis septembre, 16 nouvelles membres ont adhéré à notre cercle. C'est une richesse d'accueillir ces femmes dynamiques dans notre association.



Quelques nouvelles recrues à notre fête de Noël: Mesdames Lise Pelletier, Reine Parent, Noëlla Chiasson, Jacqueline Malenfant, Marie Dubé, Nathalie Belley, Martine Malenfant, Louiselle Pelletier.

La Langue

MAGIQUE

6

En présence d'une abréviation dont vous ne connaissez pas la signification (lecture) ou que vous ne savez pas reproduire (écriture), vous consulterez avec profit les excellents tableaux que présente le *Multidictionnaire* aux entrées suivantes : **abréviation, acronyme, sigle, symbole.**

L'abréviation est un mot dont on a supprimé soit des lettres finales, soit toutes les lettres sauf l'initiale, soit des lettres médianes. Dans ce dernier cas, on ne met pas de point abrégatif.

boul. pour boulevard; M. pour monsieur; 1er pour premier

Le sigle est une abréviation constituée des initiales de plusieurs mots et qui s'épelle lettre par lettre.

SVP pour s'il vous plaît; CV pour curriculum vitae

Remarque. – Les sigles sont généralement écrits en lettres majuscules.

L'acronyme est un sigle composé des premières lettres d'une désignation et qui se prononce comme un seul mot.

OPEP pour Organisation des pays exportateurs de pétrole

CROP pour Centre de recherches sur l'opinion publique

Remarque. – Les acronymes sont généralement écrits en lettres majuscules. On n'utilise jamais le point.

Le symbole est un signe conventionnel constitué d'une lettre, d'un groupe de lettres, etc.

Na pour sodium; kg pour kilogramme

Remarque. – On ne met pas de point après le symbole.

• **Abréviations**

- appartement
- boulevard
- case postale
- c'est-à-dire
- copie conforme
- et cetera
- heure
- limitée
- madame
- mademoiselle
- messieurs
- monsieur
- post-scriptum

forme correcte

- app.
- boul.
- C.P.
- c.-à-d.
- c.c.
- etc.
- h
- ltée
- Mme
- Mlle
- MM.
- M.
- P.-S.

forme fautive

- (apt.)
- (blvd)
- (CP)
- (c-à-d)
- (cc)
- (ect.)
- (h. / hr. / hre)
- (ltd)
- (Mrs / Mde)
- (Mle)
- (Mrs)
- (Mr.)
- (P.S.)

.....
Tiré du site: <http://www.cdmd.qc.ca/fr/>

Une fois sur l'accueil du site:
AMÉLIORATION DU FRANÇAIS
ÉPREUVE DE FRANÇAIS
ORTHOGRAPHE

(dernière section: Orthographe/Signes orthographiques:
les abréviations pdf)

La chronique du Centre-Jeunes

Par Maxime, Coordonnateur

De ma part et de celle de chacun des membres du conseil d'administration, nous vous souhaitons à tous une année remplie de joie et de prospérité! Une année qui commence très bien au Centre-Jeunes, avec la Formation du C.A.J. (conseil d'administration jeunes). Voici les jeunes qui auront à remplir un mandat d'un an au sein du conseil d'administration jeunes :

Président : Samuel Aubé-Lévesque

Vice-Présidente : Marie-Soleil Grenier

Trésorière : Karine Gagné

Secrétaire : Alexandra Soucy

Administrateurs : Vanessa Bourgelas Dumont, Miguel Pelletier, Yannick Pelletier et Justine Chouinard

Félicitations à tous pour votre nomination et bravo pour votre implication!

Voici le moment de vous parler d'un autre aspect des maisons de jeunes : **le conseil d'administration jeunes**, implication essentielle et vraiment enrichissante pour eux. Bien sûr, les jeunes qui siègent au sein du conseil le font bénévolement. Il sont choisis par vote anonyme, comme pour une élection. Les membres du C.A.J. ont différentes tâches comme gérer un budget qui leur est assigné, être présent aux réunions ainsi que suggérer et monter des projets d'activités. Tout cela est évidemment supervisé par un employé. Par la suite, ils auront à faire part de leurs idées au conseil d'administration. Ces jeunes dévoués ont de plus la mission d'être les porte-paroles de l'ensemble des jeunes qui fréquentent la maison de jeunes. Cela leur permet de prendre part au développement de leur maison de jeunes et renforce leur sentiment d'appartenance envers celle-ci.

RAPPEL IMPORTANT

Le 26 février aura lieu une collecte de bouteilles vides dans chacun des foyers de la municipalité, dans le but d'amasser des fonds pour le projet du Parc-École. Cette Collecte sera effectuée de 10h00 à 14h00.

N'oubliez pas, si vous êtes intéressé par **la formation «parents d'ados, une traversée»**, de confirmer votre inscription au 418-867-4093. Cet atelier présente, aux parents de futures adolescentes ou adolescents, des façons de faire pour faciliter, autant pour le parent que pour le jeune, cette période remplie de questionnements et de changements. Tout cela en collaboration avec La Maison de la Famille du KRTB.

Pour la semaine de relâche 2011, en collaboration avec les Loisirs, nous désirons offrir un voyage à Village-vacances Valcartier (Parents et jeunes, population en général). Pour des informations supplémentaires ou pour vous inscrire, vous pouvez me contacter au 418-867-4093.

Les activités présentées au Centre-Jeunes en février :

- 18 février : Amour et amitié : Comment avoir des relations constructives?
 - 19 Février : Cuisine exotique en groupe « Mexique ».
 - Il y a toujours la possibilité d'utiliser le gymnase de l'école primaire, chaque samedi, s'il y a une demande.
 - Soirée vidéo présentée chaque vendredi, aux 2 semaines.
- Il y a maintenant une table de billard au Centre-Jeunes!!

Horaire du Centre-Jeunes

Dimanche :	Fermé
Lundi :	Fermé
Mardi :	Fermé
Mercredi :	18H00 à 20H30
Jeudi :	18H00 à 20H30
Vendredi :	15 à 17H (6e année) 18H00 à 22H30
Samedi :	14H00 à 17H00 18H00 à 22H30

L'horaire ci-contre représente les heures d'ouverture pour les jeunes.

Les heures de bureau sont de 8h00 à 11h00, du mardi au vendredi inclusivement.

Bienvenue à tous!

REPRISE DES COURS D'HOSHINKIDO

L'Académie Hoshinkido a repris ses activités au CEGEP de Rivière-du-Loup jeudi le 13 janvier dernier. Les cours sont dispensés tous les mardis et jeudis soirs de 19h30 à 20h30 pour les personnes de 13 ans et plus. Les nouvelles inscriptions seront prises sur place avant le début des cours.. Pour plus d'informations faites le (418) 862-6839 et demandez Gilles Dionne. Nous vous invitons aussi à visiter notre site web à l'adresse suivante : www.hoshinkido-rdl.com

Le hoshinkido est un art martial d'origine Coréenne spécialisé en autodéfense. Il combine des techniques du karaté, du kung fu, du judo, du taekwondo, de l'aïkido et du jiu jitsu. Le hoshinkido réunit harmonieusement et efficacement des techniques de projection, saisies, clés de luxation, coups portés avec les membres supérieurs et inférieurs du corps



et des techniques respiratoires pour développer l'énergie interne. À travers la pratique de cet art martial, vous devriez gagner en harmonie et bonne santé à la fois mentale et physique, en assurance personnelle et maîtrise de soi.

Pour vos REER

*Nous avons les produits,
nous avons les rendements,
mais nous avons surtout
une équipe de conseillers experts
qui vous aideront à faire le bon choix.*

Devrais-je cotiser à un REER cette année?

*Contactez une de nos conseillères
qui vous aidera à prendre la bonne décision.*

*Nous vous rappelons que la date limite
pour votre contribution 2010 est le 1er mars 2011.*

Ne tardez pas!

Communiquez avec nous au 898-2061.

*Line Bélanger,
directrice service aux particuliers*



Desjardins

Caisse populaire Du Parc et Villeray

Centre de services Cacouna

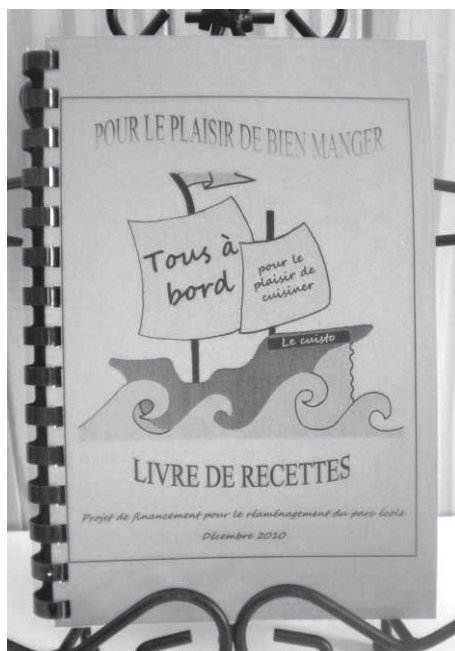
633, rue du Patrimoine

Cacouna (Québec) G0L 1G0

Tél.: 418-898-2061 Téléc.: 418-862-2481

Des nouvelles du *PARC-ÉCOLE*

Tous à bord pour le plaisir de cuisiner...



Un Livre de recettes, fait par les élèves de l'école Vents-et-Marées de Cacouna et qui s'est vendu comme des petits pains chauds. Un énorme merci à tous ceux qui s'en sont procuré. Si vous ne l'avez pas encore fait, dépêchez-vous, il ne reste que quelques exemplaires: au Marché Desbiens et au Dépanneur Kakou.

COLLECTE DE BOUTEILLES

La maison des jeunes de Cacouna en collaboration avec les bénévoles du parc école feront une collecte de bouteilles à Cacouna

QUAND :
Samedi, le 26 Février
à partir de 10h00

Des bénévoles passeront chez vous ramasser vos bouteilles.

Si vous prévoyez ne pas être là, laissez-nous vos bouteilles sur le perron.

Merci de nous encourager



**Inscriptions
AU PRÉSCOLAIRE
4 et 5 ans
Année scolaire
2011-2012**



La période d'inscriptions au préscolaire 4 et 5 ans pour l'année scolaire 2011-2012 est fixée au mercredi 16 février 2011 de 8 h 30 à 11 h au secrétariat de l'école Vents-et-Marées de Cacouna.

L'enfant devra avoir 4 ans révolus (pour le préscolaire 4 ans) ou 5 ans (pour le préscolaire 5 ans) avant le 1er octobre 2011, et il devra accompagner le parent lors de l'inscription.

1. L'original du certificat de naissance est exigé lors de l'inscription.
2. Aucune inscription ne sera acceptée sans ce document.
3. Bien vouloir vous présenter accompagné de l'enfant au secrétariat de l'école.
4. Avoir en main le numéro d'assurance-maladie de l'enfant.

Nous vous demandons de bien vouloir communiquer ces informations à tous les parents et amis (es) ayant des enfants et qui ne fréquentent pas encore notre école. Les parents qui ont des enfants déjà inscrits en préscolaire 4 ans n'ont pas à venir, leur inscription au préscolaire 5 ans se fera automatiquement.

Messages de l'inspecteur en bâtiments

Planifiez vos travaux!
N'attendez pas à la dernière minute!

Permis de construction, permis de rénovation et certificats pour le printemps 2011

Vous planifiez améliorer votre résidence? Vous pensez faire des ajouts ou encore installer une piscine? Certains travaux peuvent prendre des autorisations ou analyses préalables qui peuvent entraîner certains délais, voire des demandes de dérogations mineures. Pour éviter des délais inutiles, quand vous serez prêt, nous vous recommandons de faire immédiatement les démarches d'obtention de permis. Les mois de mai et juin sont les plus actifs pour les demandes de permis et la moindre non-conformité pourrait compromettre votre calendrier de réalisation des travaux si vous tardez trop.

Les puisards

Plusieurs résidences sont encore raccordées aux vétustes et très polluants systèmes de puisards. Certaines résidences seront sous peu intégrées au système d'aqueduc et d'égout de la municipalité, mais pour les autres, la municipalité vous encourage à étudier la mise à niveau de votre puisard vers un système de traitement des eaux usées conforme.

Vincent Bérubé, Inspecteur en bâtiments, 418 867-1781 #6

Février 2011

Lancement du sondage

« Choisissez vos 4 valeurs, celles qui doivent guider notre avenir ! »



Toute la population de la MRC de Rivière-du-Loup est invitée à aller voter sur le site web www.riviereduloup.ca du 31 janvier au 14 février 2011. Les personnes qui participent au sondage courent la chance de gagner un magnifique livre-photo « La MRC de Rivière-du-Loup Un pays, des paysages », dévoilant les plus beaux points de vue de la MRC de Rivière-du-Loup.

Des valeurs qui formeront la pierre angulaire de l'énoncé de vision de la MRC de Rivière-du-Loup

En janvier 2010, un comité de travail, mis en place par la MRC de Rivière-du-Loup, a entrepris une démarche d'élaboration d'un énoncé de vision. **L'objectif visé** : représenter en quelques phrases l'avenir souhaité et réalisable par les louveriviers et louveriviennes au regard du territoire dans un horizon de 20 ans.

En novembre dernier, le comité a enrichi son travail par la contribution de plus de 100 citoyens et citoyennes de notre communauté qui ont participé à des groupes de consultations. Les valeurs présentées au sondage sont issues de ces rencontres.

L'ensemble de la démarche est guidé par la volonté de renforcer l'identité de la MRC. L'énoncé de vision nous permettra de nous rappeler de l'essentiel. Il a aussi pour but d'inspirer et d'orienter les planifications et les actions sur l'ensemble des 13 communautés de la MRC de Rivière-du-Loup.

À vous maintenant d'y contribuer et d'aller voter sur le site web www.riviereduloup.ca.

Évaluation patrimoniale des lieux de culte du Bas-Saint-Laurent

Au Bas-Saint-Laurent, on dénombre 108 lieux du culte érigés entre 1805 et 1945 qui ont été évalués et hiérarchisés entre 2003 et 2004 par le *Conseil du patrimoine religieux du Québec* dans le cadre du *Programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux*, selon des critères préalablement définis touchant la valeur historique et symbolique ainsi que la valeur d'art et d'architecture.

La MRC de Rivière-du-Loup compte deux des trois églises évaluées au **niveau A (Incontournable)** au Bas-Saint-La-

urent, cinq sur 15 au **niveau B (Exceptionnel)** et deux autres sur 12 au **niveau C (Supérieur)**.

Les églises ayant reçu la **cote A** sont celles de **St-Georges-de-Cacouna**, Saint-Bartholomew de Rivière-du-Loup ainsi que celle de Saint-André. La **cote B** a été décernée à celles de Saint-Patrice, Saint-François-Xavier, L'Isle-Verte, **St. James The Apostle (Cacouna)**, la Chapelle Sainte-Anne-des-Ondes de Rivière-du-Loup ainsi que Notre-Dames-des-Neiges de Trois-Pistoles. On a attribué la cote C aux églises de Saint-Arsène et de Saint-Hubert ainsi qu'à l'église Marie-Médiatrice de Pohénégamook.

Concours
Votre MRC
en photos
la MRC de Rivière-du-Loup

Office du
TOURISME
ET DES CONGRÈS
Rivière-du-Loup

Faites parvenir une photo qui illustre des paysages, des lieux, des gens, des activités de votre MRC.

Inscrivez-vous sur infodimanche.com

Date limite pour participer : **11 février 2011**

Tirage : **12 février 2011 à midi**

Détails et règlements sur infodimanche.com

infodimanche.com

COMMENT PARTICIPER : AUCUN ACHAT REQUIS. Le concours sera en ligne jusqu'au 11 février 2011, 23 h 59. Inscrivez-vous au concours en visitant le site Internet www.infodimanche.com et cliquez sur l'icône concours approprié. Vous serez redirigé dans la section du concours afin de remplir en ligne votre formulaire de participation.

CONDITION DE PARTICIPATION

Une inscription par personne, par jour. Vous devez remplir le formulaire d'inscription et insérer votre photo, d'un poids maximum de 500 ko. Le tirage final s'effectuera le 12 février 2011 à midi.

TIRAGE AU SORT

Il y aura sélection au hasard d'un (1) finaliste dans chacune des municipalités membres de l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup (Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antoine, Saint-Cyprien, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Riv.-du-Loup, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix). Parmi ces onze (11) finalistes, il y aura tirage au hasard de quatre (4) gagnants qui se mériteront les prix mentionnés.



2011-Numéro1

**Vous projetez faire des travaux extérieurs sur votre maison et celle-ci est ancienne.
Profitez-en pour lui redonner le charme d'autrefois!**



La saison hivernale est le moment idéal pour planifier les travaux de rénovation extérieurs. Une bonne planification est souvent synonyme d'un projet réussi. Dans le cas d'une maison ancienne, cette réussite dépend également de la bonne connaissance du style et des composantes architecturales du bâtiment. Avant tout, il faut observer votre maison et noter les détails anciens qui contribuent à son charme et à son originalité. Pour les maisons passablement transformées, cherchez des photos anciennes, vous y verrez tous les détails perdus.

Mieux vaut préserver que remplacer

Certains éléments anciens sont généralement uniques et, dans le cas d'un remplacement, il est parfois difficile de trouver le même modèle en quincaillerie. De plus, il est souvent plus cher de remplacer que de conserver. Il en coûtera 3 à 4 fois de plus de remplacer une fenêtre en bois que de réparer un carreau ou décaper la peinture défraîchie. La valeur énergétique d'une fenêtre ancienne peut être accrue en installant un coupe-froid permanent ou temporaire sur la partie intérieure.

Matériaux synthétiques ou non ?

Le bois, la brique et la pierre demeurent les matériaux à privilégier selon le style de votre demeure. Certains diront que le bois exige trop d'entretien. Il est vrai que le bois doit être protégé aux 5 à 10 ans (teinture ou peinture), mais avec un entretien convenable il peut durer 100 ans. Peut-on en dire autant des vinyles, canexel et fibrociment de ce monde? Rappelez-vous qu'il existe maintenant en quincaillerie de la peinture pour le vinyle, ce qui confirme que même les matériaux synthétiques vieillissent et leur restauration ne donne souvent pas de beau résultat, contrairement au bois, qui peut être poncé et décapé. Bien entendu, certains matériaux synthétiques peuvent être économiquement de bonnes alternatives, mais il faut veiller à les installer en respectant la pose de planches de coins et d'encadrements autour des ouvertures.



Programmes d'aide financière et soutien technique gratuit

Si vous désirez conserver l'apparence d'époque de votre résidence, il existe des programmes locaux d'aide financière qui peuvent vous aider. Certaines municipalités telles que Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Cyprien et L'Isle-Verte, en possèdent un. Informez-vous à votre municipalité. De plus, le service-conseil en patrimoine bâti de la MRC, vous offre gratuitement trucs et recommandations pour votre projet. Contactez la responsable au 418-867-2485 poste 240.



La Sûreté
du Québec
vous informe



LA SÉCURITÉ INTERNET : MYTHE OU RÉALITÉ ?

L'arrivée d'Internet dans nos foyers nous a amené une foule de possibilités. Nous pouvons payer nos comptes, faire des achats à partir de notre résidence, communiquer avec nos amis partout dans le monde, faire des recherches. Ce n'est qu'un léger aperçu des avantages d'Internet. Cependant, chaque médaille a son revers. Certaines personnes malveillantes ont vu Internet comme un nouveau moyen de commettre des crimes. Au fil des dernières années, les usages problématiques d'Internet ont été classés en trois catégories, soit : les usages dits simplement « problématiques », les usages criminels « conventionnels » et les usages criminels « innovateurs ».

Voici quelques conseils de prévention :

- Placez l'ordinateur, ayant une connexion Internet, dans un endroit accessible et passant de la maison (surtout si des jeunes utilisent l'ordinateur).
- Ne jamais divulguer de renseignements personnels tels que vos noms et prénoms, votre adresse, votre numéro de téléphone et vos mots de passe.
- Créez des mots de passe différents pour accéder aux sites et services en ligne. N'utilisez pas des mots de passe qui sont faciles à deviner par exemple, votre numéro de téléphone, votre date de naissance, le nom de votre enfant.
- Dans le cas d'intimidation, évitez d'échanger avec l'intimidateur en ne répondant pas à ses messages. Avisez le fournisseur de services Internet de la situation.
- Alertez le service de police locale lorsqu'il y a soupçon d'une infraction criminelle.
- Mettez un contrôle parental et vérifiez l'historique fréquemment afin de contrôler les sites visités par votre enfant.
- Lorsque vous faites des achats en ligne avec votre carte de crédit, vérifiez que le site Web utilise un dispositif de sécurité avant de saisir vos informations personnelles (lorsqu'il est sécurisé, le site est identifié par l'icône d'un cadenas verrouillé).
- Utilisez un antivirus à jour et un pare-feu.
- Vérifiez vos relevés bancaires afin de détecter toutes transactions suspectes ou non autorisées.
- N'ouvrez jamais un courriel ou une pièce jointe d'un expéditeur que vous ne connaissez pas.
- Se souvenir que votre institution financière ne demandera jamais de fournir des informations confidentielles par courriel.

SITES INTERNET ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE POUR OBTENIR DES INFORMATIONS

ADDITIONNELLES :

- WWW.WEBAVERTI.CA
- WWW.CYBERAIDE.CA
- WWW.CHOIX.ORG
- WWW.INTERNET101.CA
- Trans-Union : 1-877-713-3393
- Phone Buster : 1-888-495-8501

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez communiquer avec la Sûreté du Québec au **310-4141**.

C'est avec plaisir que nous vous répondrons.

Condensé de la session régulière du 6 décembre 2010.

Présences: Ghislaine Daris, Madeleine Lévesque et les conseillers Rémi Beaulieu, Francine Côté, André Guay
Absences : Gilles D'amours, Gilbert Dumont, Carol Jean.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ratification des déboursés de novembre et approbation des comptes du mois pour un montant total de 67 302.78\$.

Politique de gestion contractuelle

Les nouvelles dispositions législatives obligent les municipalités à adopter une politique de gestion contractuelle visant à assurer une plus grande transparence et une meilleure gestion relativement à l'octroi des contrats des organismes municipaux. Le conseil adopte cette politique.

Demandes de commandites

Attendu que le conseil a déterminé que les demandes de commandites seraient autorisées pour les résidents et/ou organismes de Cacouna, les commandites suivantes sont autorisées:

- Fabrique de Cacouna- publicité dans le feuillet paroissial pour un montant de 155\$
- Chevaliers de Colomb, conseil 12275 des Quatre clochers, 125\$ pour leur journal ;
- Agente de pastorale secteur de la terre à la Mer, autorisation l'utiliser la salle gratuitement afin de tenir leur activité pour souligner le travail des bénévoles;
- Pour le projet de parc-école, 50\$.

Toutefois, le conseil refuse les demandes du Corps de cadets 2785 de Riv.-du-Loup, de la Fondation du Musée et d'Opération Nez Rouge.

Programme de compensation tenant lieu de remboursement de la TVQ

Un montant estimé de 28 700\$ nous sera confirmé en janvier 2011 concernant le remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2010.

Contribution annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités

Plusieurs avantages étant retirés de cette fédération, tels que formations, informations sur les nouvelles réglementations, les nouvelles lois, etc., la Municipalité renouvelle sa contribution (1575.60\$) pour 2011.

Offre de service PG solutions et renouvellement contrat

a) - Pour l'inspecteur en bâtiments
Que ce conseil accepte l'achat du module de gestion des permis incluant permis et dossier central ainsi que l'entretien pour un coût de 10 559.46\$ taxes incluses.

b) - Pour l'administration générale
Que ce conseil accepte également de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2011 au montant de 6473.38\$ taxes incluses, et que le tout soit payé à même le budget de 2011.

Demande de rencontre –Première Nation Malécite de Viger - Madame Anne Archambault, Grand Chef de la Première

Nation Malécite de Viger nous remercie d'avoir accueilli les Chefs conseillers concernant le dossier « Ajout à la réserve » pour la Première Nation Malécite de Viger. Une nouvelle rencontre devrait se tenir en janvier afin de poursuivre ledit dossier.

MRC de Rivière-du-Loup - Surplus accumulés, perception des contraventions

30 000\$ de surplus accumulés seront réparés selon la richesse foncière entre les municipalités concernant la perception des contraventions. Un montant de 4 603.91\$ nous sera versé.

Programme de bonification des compensations tenant lieu de taxes

Avons reçu 23 444\$ du MAMROT pour l'année 2010.

Cotisation annuelle – Association des plus beaux villages du Québec au montant de 574.75\$ pour 2011.

O.T.C. - Madame Monique Dionne, agente de développement touristique pour l'OTC de Riv.-du-Loup demande une rencontre en compagnie de monsieur Pierre Bélanger, directeur général, avec le conseil municipal pour discuter des différentes stratégies qui ont été élaborées pour dynamiser notre milieu notamment en ce qui a trait aux Circuits d'exploration, les impacts qui en découlent et la façon d'entrevoir l'avenir.

Compte tenu de l'agenda rempli d'ici la fin de l'année financière, le conseil accepte une rencontre en janvier prochain.

Contrats de travail

Que ce conseil accepte les contrats de travail de monsieur Réjean Lebel, directeur des travaux publics, de madame Chantale Thérberge, secrétaire-trésorière adjointe et celui de la brigade de pompiers pour une période de trois ans soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Règlement no 35-10- sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire

PROVINCE DE QUÉBEC RÈGLEMENT NUMÉRO 35-10

MUNICIPALITÉ DE CACOUNA RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

(**NDLR** : Ce nouveau règlement peut être consulté intégralement à la Municipalité ou en accédant au site internet de la Municipalité dans le procès-verbal du 6 décembre 2010. Nous vous en présentons ici les objectifs et les titres de sections.)

SECTION 1 - OBJECTIFS DU RÈGLEMENT Article 1.1

Le présent règlement établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la municipalité doivent suivre.

Plus spécifiquement, il établit les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la municipalité, y compris l'engagement d'un salarié, soit dûment autorisée après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

Le présent règlement s'applique à toute affectation de crédits imputable aux activités financières ou aux activités d'investissement

de l'exercice courant que le conseil peut être amené à adopter par résolution ou règlement.

Article 1.2

Le présent règlement établit aussi les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le secrétaire-trésorier, tout autre officier municipal autorisé et les responsables d'activité budgétaire de la municipalité doivent suivre.

Article 1.3

De plus, le présent règlement établit les règles de délégation d'autorisation de dépenser que le Conseil se donne en vertu des premier et deuxième alinéas de l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

SECTION 2 – PRINCIPES DU CONTRÔLE ET DU SUIVI BUDGÉTAIRES

SECTION 3 – DÉLÉGATION ET POLITIQUE DE VARIATION BUDGÉTAIRE

SECTION 4 – MODALITÉS GÉNÉRALES DU CONTRÔLE ET DU SUIVI BUDGÉTAIRES

SECTION 5 – ENGAGEMENTS S'ÉTENDANT AU-DELÀ DE L'EXERCICE COURANT

SECTION 6 – DÉPENSES PARTICULIÈRES

SECTION 7 – SUIVI ET REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRES

SECTION 8 – ORGANISMES CONTRÔLÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du service incendie

Quote-part 2011 –Sûreté du Québec

Monsieur Ghislain Lebrun, dir. du ministère de la Sécurité publique, nous informe que l'estimé du poste budgétaire relatif à la contribution des services policiers de la Sûreté du Québec pour 2011 pour notre municipalité s'élève à 153 225.\$

Entente intermunicipale de fourniture de services en matière de prévention et de sécurité incendie

touchant 8 municipalités de la MRC. La Municipalité de Cacouna accepte le contenu de l'entente et les prévisions budgétaires pour l'année 2011.

Équipe de pompiers sur appel

Attendu que plusieurs pompiers ne peuvent être présents, le jour, dû à leur travail qui les rend non disponibles pour un appel d'incendie;

Attendu que le schéma de couverture de risques oblige que huit (8) pompiers soient arrivés sur les lieux de l'incendie en quinze minutes;

Attendu que les pompiers de Cacouna ne respectent pas actuellement ce nombre sur appel;

Le conseil autorise de faire un appel général, soit aux deux équipes déjà formées pour un incendie, et ce, pour une période de trois mois, à être réévalué en mars prochain.

TRANSPORT

Transport Bellemarre - Accusé réception d'un chèque de 6 884.75\$ représentant l'indemnité adressée à Transport Bellemarre pour le bris de lampadaire sur l'avenue du Port.

Déneigement site ornithologique

Le conseil accepte l'offre de services de Ferme Fermière Inc. pour le déneigement du stationnement du site ornithologique, au

besoin, pour l'hiver 2010-2011 au coût de 80\$ de l'heure.

Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction

Le conseil autorise monsieur Réjean Lebel à suivre la formation de 30 heures sur la santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (ASP construction) à Rivière-du-Loup à partir du 11 janvier 2011 (obligatoire pour sa fonction) et en autorise le paiement au coût de 250\$ incluant le manuel de l'ASP construction.

Comité de santé de l'Île-Verte

Monsieur Gérald Dionne, pour le comité de santé de l'Île-Verte, nous a expédié copie d'une correspondance adressée à Environnement Canada-Québec demandant l'autorisation de passage d'un véhicule amphibie sur une portion de la propriété appartenant à Environnement Canada, à proximité du quai de la Rivière-des-Vases (Cacouna Est). Cette demande fait suite à de nombreuses consultations et études. La communauté de l'Île-Verte doit prendre les moyens nécessaires pour voir à assurer la mise en place de conditions minimales permettant de répondre aux deux « services essentiels » suivants :

1.- L'évacuation médicale d'urgence, pour des fins de sécurité de sa population et de ses visiteurs.

2.- L'accès à la fréquentation scolaire régulière pour les enfants.

La période de fréquentation se situera au cours de la période navigable, soit de la mi-avril à la mi-novembre.

Ministère des Transports du Québec - Protocole d'entente.

Accusé réception du protocole d'entente, signé le 2 novembre 2010, par le ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, concernant l'entente relative aux travaux de réaménagement de la route 132 à l'intérieur des limites municipales.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Avis de motion- modification aux règlements d'urbanisme

- projet de modification du règlement de zonage numéro 19-08-2 ;

- projet de modification du règlement de construction no 21-08-02 ayant pour objet de modifier la formulation du chapitre 3.6 sur les piscines résidentielles, ceci afin de se conformer aux nouvelles normes provinciales.

LOISIRS ET CULTURE

Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc. du coordonnateur en loisirs, Jean-Yves Chouinard.

En résumé, on doit prévoir un responsable à la patinoire dont le salaire recommandé est de 11\$/heure. Un stagiaire aux travaux publics et à la patinoire sera disponible pour environ 300 heures. M. Chouinard travaille sur le projet de jardin communautaire devant l'école.

Pour le sondage de l'Halloween, les citoyens préfèrent majoritairement que ce soit la fin de semaine. La fête de Noël sera organisée par les loisirs et il en coûtera environ 500\$, dont la moitié sera financée par des commanditaires. Finalement, l'automne en formation va bien et se continuera après les fêtes.

Rapport mensuel agente de développement, Jessyca Cloutier

Correspondance Jessyca Cloutier

Une correspondance de madame Jessyca Cloutier nous informant qu'elle quitte définitivement son emploi d'agente de développement rural le 10 décembre prochain.

Le conseil adresse ses remerciements à madame Cloutier pour le travail effectué pour la Municipalité comme agente de développement.

Compte-rendu - Rencontre Vision MRC de Rivière-du-Loup,

par madame Jessyca Cloutier, rencontre tenue le 15 novembre dernier concernant la Vision de la MRC à long terme.

Adhésion Office du Tourisme et des Congrès de Rivière-du-Loup

Notre municipalité s'était déjà engagée pour un contrat de 3 ans se terminant le 31 décembre 2011.

Dépôt des états financiers - Habitations

Kakou Inc. préparés par la firme Mallette pour la période se terminant le 30 juin 2010.

INFORMATIONS

Décès de la mère de madame Anne Archambault - Prompt rétablissement à monsieur Jerry D'Auteuil

Le conseil adresse ses sincères condoléances à la famille de madame Anne Archambault; le conseil adresse également des souhaits de prompt rétablissement à monsieur Jerry D'Auteuil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résumé de la session ajournée du 13 décembre 2010.

Présences: Ghislaine Daris, Madeleine Lévesque et les conseillers Rémi Beaulieu, Francine Côté, Gilbert Dumont, Carol Jean Absences : Gilles D'amours et André Guay.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Calendrier réunions du conseil pour l'année 2011

Conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil établit et adopte le calendrier suivant pour ses séances ordinaires de 2011, qui se tiendront le lundi (ou mardi lors d'un congé férié) et qui débuteront à 19h30 :

10 janvier, 7 février, 7 mars, 11 avril, 9 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, 12 septembre, 11 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

Services de consultations juridiques dit

«**Première ligne**» - Dépôt d'une offre de service par la firme Moreau Avocats Inc. pour la consultation juridique représentant un montant forfaitaire de 500\$.

Attendu que la Municipalité ne s'est servi qu'à quelques reprises du service juridique

«**Première ligne**» ; attendu que certains dossiers méritent une opinion juridique et que ce service émet des opinions sommaires, le conseil n'adhère pas pour l'année 2011 au service Première Ligne de la firme Moreau Avocats Inc.

Avis de motion- Amendement règlement no 27-09 afin de modifier le calcul du remboursement de l'emprunt des infrastructures sur la rue des Muguets.

TRANSPORT

Entente de délégation de gestion - Entretien de cours d'eau publics

Dépôt au conseil du protocole d'entente de gestion pour l'entretien de cours d'eau publics. Ce protocole confie à la municipalité la gestion des travaux d'entretien de la Branche des Marais du cours d'eau Beau-lieu (no.3957).

Embauche d'un employé temporaire aux travaux publics

Attendu que l'inspecteur municipal est présentement le seul employé aux travaux Publics et qu'il doit effectuer les travaux de déneigement ou à toutes les fins de semaine, il y a lieu d'embaucher une personne supplémentaire pour faciliter la tâche de l'inspecteur municipal; le conseil décide d'embaucher monsieur Ghislain Pelletier pour aider l'inspecteur municipal, à toutes les deux fins de semaine, aux travaux publics et au besoin, s'il y a lieu. Le taux horaire sera de dix-huit dollars (18\$) et un montant forfaitaire de vingt dollars (20\$) sera accordé pour la fin de semaine de garde à laquelle il n'aura pas exécuté de travaux en compensation de sa disponibilité en tout temps.

HYGIÈNE DU MILIEU

Offre de service - Services professionnels lot 1

Le conseil accepte l'offre de service de la consortium Cima+/Roche de 54 704\$ plus taxes pour la surveillance du lot 1 du projet d'aqueduc et d'égouts sur la rue du Patrimoine incluant l'implantation des repères de nivellement (pré-travaux), préparation de la liste de terrassement, les réunions de chantier, l'approbation des dessins d'atelier, les TQC et les dépenses. Les honoraires seront payés à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Ministère des Transports-travaux entre rue Beaulieu et meunerie

Monsieur Yves Berger, coordonnateur de l'exploitation, du ministère des Transports du Québec, nous informe qu'il a pris connaissance de notre résolution relative à une demande d'autorisation pour effectuer des travaux d'égout sanitaire entre la rue Beaulieu et la Meunerie. Il demande de lui faire parvenir les plans détaillés des travaux à effectuer afin de lui permettre de procéder à l'analyse de notre requête.

MDDEP - Certificat d'autorisation - Monsieur Jean-Marie Dionne, directeur régional de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour le ministre, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2),

nous a confirmé à réaliser le projet suivant : Aménager trois servitudes de drainage, installer les puits des postes de pompage SP-3 et SP-5 et réaliser les aménagements extérieurs de ces postes de pompage.

Indexation des redevances à l'élimination des matières résiduelles

La direction de l'analyse et des instruments économiques du MDDEP nous avise que le règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que les redevances à l'élimination soient indexées au 1er janvier de chaque année. Pour 2011, le montant des redevances passera de 10.73\$/tonne métrique à 10.88\$/tonne métrique. De plus, à compter du 1er octobre dernier, s'ajoute la redevance exigible, non indexable, de 9.50\$/tonne métrique. Le montant total de redevances à compter du 1er janvier s'élèvera à 20.38\$/tonne métrique.

Arpentage – Bassins aérés

Suite au dépôt de deux offres de service pour l'arpentage, le piquetage et la description technique du terrain prévu pour l'implantation des bassins aérés, le conseil accepte l'offre de Parent et Ouellet, arpenteurs-géomètres au montant de 4500\$ plus taxes. Ces honoraires seront payés à même le règlement d'emprunt no 34-10.

LER- Servitudes de drainage 1,2,3 et station de pompage

Le conseil accepte l'offre du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux des servitudes de drainage 1, 2, 3 et postes de pompage au coût de 1472.50\$ plus taxes, honoraires à payer à même le règlement d'emprunt no 34-10.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Adhésion COMBEQ

Le conseil accepte d'inscrire monsieur Vincent Bérubé, notre nouvel inspecteur en bâtiments, à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et d'en défrayer les coûts au montant de 255\$.

Demande du ministère des Transports du Québec - Le ministère des Transports du Québec soumet une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un déplacement d'une conduite d'aqueduc nécessaire pour l'aménagement de l'autoroute 20 dans ce secteur.

Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser une utilisation à des fins autres qu'agricoles et une servitude de passage pour le déplacement d'une

conduite d'aqueduc pour une superficie de 646,3 mètres carrés sur le lot 248-P du cadastre de la Paroisse de St-Georges-de-Cacouna. Cette servitude est nécessaire pour reconstruire la route Moreault lors de l'aménagement de l'autoroute 20 dans ce secteur.

Annulation de l'entente d'inspection pour 2011 - Attendu que le conseil a embauché un inspecteur en bâtiments pour 2011 et qu'il doit aviser la MRC de sa décision, avise le conseil de la MRC qu'elle ne renouvelle pas l'entente d'inspection pour l'année 2011.

Correspondance Obakir

Monsieur François Gagnon, dir. général de OBAKIR (organisme de bassins versants de Kamouraska, l'Islet et Rivière-du-Loup) demande une rencontre avec le conseil municipal pour nous informer du début de processus de mise en oeuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire. Le conseil accepte de rencontrer monsieur Gagnon en janvier prochain.

Demande de Les Carrières Dubé et Fils.

Les carrières Dubé et Fils présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'agrandir une carrière sur les lots 87-88-89-90 de la paroisse Saint-Georges-de-Cacouna. Le conseil de la municipalité de Cacouna recommande à la CPTAQ d'autoriser cette demande.

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme - Dépôt au conseil du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre dernier. Parmi les points importants, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil :

- de ne pas changer les marges latérales dans la rue des Muguets;
- d'accepter le projet de modification de l'article 6.2.2 du règlement de zonage tel que rédigé par la firme d'avocats Rioux, Massé, Moreau;
- d'accepter la demande de la Fabrique de Cacouna de changer une partie de la zone actuelle 9-P pour la zone 8-H.

Le conseil adopte le procès-verbal et informe le CCU qu'elle prend les mesures nécessaires pour modifier le règlement de zonage tel que recommandé.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La Commission nous informe que le dossier est complet concernant les lots 191-P et 192-P. À l'échéance du délai de 45 jours, la Commission complètera l'étude de notre demande.

LOISIRS ET CULTURE

Embauche d'un préposé à la patinoire et autorisation au Centre-Jeunes

Suite aux demandes de monsieur Jean-Yves Chouinard, coordonnateur en loisirs, pour l'embauche d'un préposé à la pati-

noire et l'autorisation au Centre-Jeunes pour la cantine des Loisirs Kakou inc., le conseil embauche monsieur Éric Lavoie au taux horaire de onze dollars (11\$) durant la saison hivernale soit de décembre à fin mars 2011 (selon la température) sur une base hebdomadaire d'environ 35 heures. Le conseil autorise également le Centre-Jeunes de Cacouna à être responsable de la vente de croustilles, de bonbons, de fruits et de breuvages non-alcoolisés au centre des Loisirs Kakou inc. durant les heures d'ouverture de la patinoire et sous la supervision du responsable de la patinoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résumé de la session extraordinaire du 20 décembre 2011

Mairesse, directrice générale et tous les conseillers sont présents.

Adoption des prévisions budgétaires 2011

Le conseil adopte les prévisions budgétaires 2011 comme suit :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Taxes 1 610 516 \$
 Paiement tenant lieu de taxes 77 140 \$
 Transferts 31 300 \$
 Services rendus 52 250 \$
 Imposition des droits 45 000 \$
 Amendes et pénalités 6 500 \$
 Intérêts 4 500 \$
Total 1 827 206 \$

CHARGES

Administration générale 284 199 \$
 Sécurité publique 287 126 \$
 Transport 289 141 \$
 Hygiène du milieu 257 904 \$
 Santé et bien-être 7 958 \$
 Aménagement, urbanisme et développement 59 453 \$
 Loisirs et culture 193 836 \$
 Réseau d'électricité 269 \$
 Frais de financement 40 927 \$
 Financement des investissements en cours 9 586 \$
 Remboursement de la dette à long terme 53 100 \$
 Immobilisations :
 Administration générale 264 441 \$
 Hygiène du milieu 70 896 \$
 Aménagement, urbanisme et développement 8 370 \$
Total 1 827 206 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Règlement no 36-10 – Taux de taxation de l'année financière 2011

A : Règlement d'adoption des taux de taxation de l'année financière de 2011.

B : D'imposition de la taxe foncière, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services : - d'aqueduc ; - collecte et disposition des matières résiduelles ; - égouts (entretien) ; - égouts (service de la dette)

(NDLR : Vous pouvez consulter les détails du règlement au bureau municipal ou sur le site Internet de la Municipalité dans le compte rendu de la session du 20 décembre 2010 (pdf).)

Les taxes s'identifient comme suit :

Foncière générale : .7111/ du 100\$ d'éval.
 Police : .1147/ du 100\$
 MRC : .1258/ du 100\$
 Règl. emprunt no 272 – Serv. Incendie : .0187/ du 100\$
 Règl. emprunt no 16-08 – Caserne : .0201/ du 100\$
 Règl. emprunt no 271 – Rues D'Amours et du Parc : 14.493\$/m lin.
 Règl. emprunt no 193 – Paroisse : 379.31\$/ logement
 Règl. emprunt no 27-09 – Rue des Muquets: 1186.62\$/un. de base
 Matières résiduelles (vidanges) : 157.13\$/ un. de base
 Aqueduc : 51.36\$/ un. de base
 Égouts : 141.48\$/ un. de base
 Aqueduc (surplus) : 0,45\$/ mc additionnel (Dépassant 200 mc)
 Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est désormais fixé à 15% à compter du 1er janvier 2011.
 Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs et les compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3 vers. égaux).
 Pour la collecte des matières résiduelles, les exigences gouvernementales (une redevance supplémentaire de 9.50\$ la tonne métrique) nous seront imposées.
 La taxe foncière générale a augmenté afin d'uniformiser les deux secteurs soit le village et la paroisse suite à la fusion. Le décret de fusion demandait une variation de taxe foncière générale d'un maximum de 5% entre les deux secteurs et se terminait en 2010.
 La Municipalité doit prévoir des sommes pour payer une partie des dépenses en immobilisations qui sont prévues de l'ordre de 264 441\$ pour l'année 2011.

M. Carol Jean se retire du point suivant :
Financement temporaire du règlement d'emprunt no 34-10

Dépôt au conseil de deux offres de services reçues sur trois demandées aux institutions financières. Caisse Populaire du Parc et Villeray , Banque Nationale du Canada.
 Le conseil accepte l'offre de service de la Caisse du Parc et Villeray pour le financement temporaire du règlement d'emprunt selon la modalité suivante : taux préférentiel moins .40% peu importe le montant emprunté. Le conseil renonce à la ristourne pour cet emprunt et un compte distinct sera ouvert à la Caisse.

Demande de paiement du lot no 1

Le conseil accepte de payer la somme de 60 183.74\$ à Hugues Guérette Inc. pour les travaux du lot 1-Servitudes de drainage et postes de pompage. Ces travaux seront payés à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Ordre de changement du lot no 1

Le conseil accepte l'ordre de changement no 1 pour les travaux de servitudes de drainage et postes de pompage. Ceci concerne la démobilisation des équipements le 18 novembre 2010, la remise en état de l'aire de travail de la servitude no 2 en date du 30 novembre 2010 et la démobilisation des équipements du 1 er décembre 2010. Le tout au montant de 1672.50\$ plus taxes soit la somme de 1887.83\$. Cette démo-

bilisation a été nécessaire à la demande d'un propriétaire qui a demandé l'arrêt des travaux et en accord avec le ministère des Transports du Québec.

Comptes du mois

Que les comptes pour la période du 1 au 20 décembre 2010 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 58 176.36\$.

Que la liste #5 des transferts de crédits soit approuvée telle que présentée.

Factures reliées aux travaux du lot no 1

Que les comptes du règlement no 34-10 au montant de 11 007.49\$ soient payés à même le financement temporaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Municipalité: dernière heure

Appels d'offre/Soumissions

Les ouvertures de soumissions pour le Lot #2 du projet aqueduc-égouts (de la Caisse pop. à la limite de R-du-Loup) se feront le 25 février.

L'appel d'offre pour le Lot #3 du projet (bassins d'aération) sera lancé le 15 février, pour une ouverture des soumissions le 18 mars.

Agent de développement

L'offre d'emploi a été lancée le 7 février. Il devrait y avoir une présélection le 21 février et des entrevues le 25.

Si un candidat est choisi à ce moment, le nouvel agent pourrait débiter dès le 28 février!

OBAKIR complétait sa première année d'activité en décembre 2010

Le 8 décembre 2009, l'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup, OBAKIR, tenait son assemblée de fondation. Cet organisme de gestion intégrée de l'eau naissait de la fusion de deux organismes de bassin versant déjà existants dans la région depuis plusieurs années, les comités de la rivière Fouquette et de la rivière Kamouraska. Le maintien du personnel et des expertises réunies de ces deux comités permit au jeune OBAKIR de prendre rapidement un rythme de croisière. Passant de deux à six grandes rivières, d'ouest en est, les rivières St-Jean, Ouelle, Kamouraska, Fouquette, du Loup et Verte, l'horizon de l'organisme n'a d'égal que la multitude de données à recueillir et à organiser. Le travail est commencé! C'est très encourageant... même l'éperlan arc-en-ciel est venu frayer ce printemps dans la partie aval de la rivière Kamouraska, une ancienne frayère abandonnée depuis des années, certainement pour motiver l'équipe et les nouveaux administrateurs! On espère bien revoir ce poisson grandement apprécié des pêcheurs l'an prochain. Rappelons que l'éperlan, bien présent sur notre territoire, fréquente chaque printemps les frayères des rivières Ouelle, Fouquette et du Loup.

Le territoire de l'OBAKIR comprend aussi tous les petits cours d'eau sillonnant la zone côtière. C'est dans cette zone que l'eau douce, des petites et grandes rivières, rencontre l'eau salée du Fleuve. L'organisme de bassins versants partagera donc l'animation d'une table côtière avec le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, qui se préoccupe plus spécifiquement du Saint-Laurent. La partie aval de nos rivières, vers l'embouchure, est souvent très éloquente quant aux activités humaines se déroulant en amont. De plus, les événements climatiques extrêmes de l'automne 2010 ont démontré la fragilité des berges du fleuve. Les mêmes phénomènes d'érosions se rencontrent tout au long des cours d'eau des bassins versants d'eau douce. L'alliance entre les deux organismes semble légitime et est déjà sur sa lancée.

Lors de nos consultations publiques, nous pourrions répondre à vos questions et recevoir vos commentaires et vos réflexions concernant la gestion d'une ressource naturelle qui nous est collective, l'EAU.

**OBAKIR, 536, ave. de la Gare,
 C.P. 1330, St-Pascal (QC) G0L 3Y0
 418 492-6135 - obakir@obakir.qc.ca**

DEVENEZ FIERS PARTENAIRES DU LIVRE

« *Le commerce et la villégiature, aux 19^e et 20^e siècles à Cacouna* »

En devenant partenaire de la publication « *Le commerce et la villégiature, aux 19^e et 20^e siècles à Cacouna* », de Lynda Dionne et Georges Pelletier, aux éditions EPIK, vous serez associé à une oeuvre qui deviendra un incontournable de notre histoire locale

Et plus encore: Cacouna ayant été, au siècle passé, une destination des plus recherchées par les villégiateurs de toute provenance, et un lieu de rencontre privilégié de l'élite canadienne, à l'époque de la Confédération (1860-1900), ce livre saura attiser la curiosité et l'intérêt de nombreux lecteurs hors région, par l'originalité de son approche.

Les auteurs y démontrent en effet comment une population côtière a su inventivement et judi-

cieusement se développer pendant deux siècles, en adaptant son développement commercial aux afflux touristiques saisonniers.

Près de 70 personnes ont contribué à enrichir la trame de ce livre et permis aux auteurs de réaliser ce portrait des plus fidèles de notre petite histoire.

Outre les subventions souhaitées du Pacte Rural (MRC), à 30% des coûts évalués du projet, et de la Municipalité, qui devrait prioritairement en reconnaître l'importance, nous comptons sur 3 TYPES DE PARTENARIAT, donnant une visibilité à la mesure de l'investissement consenti.

PARTENAIRE MAJEUR (1500.\$)

- 1- LOGO du partenaire en couverture arrière du livre.
- 2- Invitation aux événements publics qui se tiendront en référence au livre.
- 3- Bannière du partenaire installée en évidence lors des événements publics (lancement, présentations/conférences).
- 4- Mention du partenariat dans les communiqués.
- 5- Mention du partenariat et logo du partenaire sur le site internet de l'éditeur (www.journalepik.com).
- 6- Émission d'un communiqué spécifique publicisant ce partenariat, avec photo de remise de chèque (si désiré).
- 7- Remise de 3 exemplaires du livre lors du lancement.

PARTENAIRE RÉGULIER (500.\$)

- 1- LOGO du partenaire en couverture arrière du livre.
- 2- Information sur les événements publics qui se tiendront en référence au livre.
- 3- Mention du partenariat au lancement et dans les communiqués.
- 4- Mention sur le site internet de l'éditeur.
- 5- Remise de 2 exemplaires du livre lors du lancement.

PARTENAIRE DE SOUTIEN (50.\$)

- 1- Identification des partenaires, dans le livre, dans la section *Remerciements*.
- 2- Mention sur le site internet de l'éditeur.
- 3- Remise d'un exemplaire du livre lors du lancement.

Faire chèque à l'ordre de:
(Éditions) EPIK, C.P. 2025,
Cacouna, QC, G0L 1G0

Pour information ou contribution à titre de partenaire, contacter Yvan Roy, responsable des éditions EPIK, au 418 862-3061, ou à epik@sympatico.ca

Livre à paraître en 2011 - Précisions dans nos prochains numéros.